

Vos questions / nos réponses

analyses SPIP

Par [Profil supprimé](#) Postée le 22/01/2015 19:53

Bonjour, j'ai eu une mésaventure avec les services de police il y a quelques mois, mon permis a été suspendu administrativement suite à un dépistage de cannabis qui s'est avéré positif . Lors de ma dernière comparution en correctionnelle, le juge m'a condamné à 70h de travaux d'intérêts généraux . Le service pénitentiaire d'insertion et de probation m'a demandé des analyses toxicologiques négatives afin de commencer mes TIG . Je souhaite, dans un premier temps, savoir au bout de combien de temps les traces de THC dans le SANG ne sont plus décelables (les articles traitant du sujet sur internet se contredisant les uns les autres et les médecins généralistes étant visiblement très peu renseignés en la matière).

Ensuite, je souhaiterais connaître les sources juridiques concernant les règles en matière d'analyses toxicologiques . Je ne souhaite pas connaître l'article du code de la route ou du code pénal mais savoir avec précision quelles sont les règles applicables en la matière . (Le code de la route renvoi au code pénal, qui renvoi à la liste des produits classés comme supéfiants, qui, elle même, renvoi au code de santé publique) . Je suis étudiant en droit et même les maîtres de conférences de l'université de Lorraine admettent que tout ceci est loin d'être claire .

Je compte me rendre chez mon médecin généraliste afin de lui demander une ordonnance pour effectuer des analyses sanguines (le produit restant visiblement moins longtemps dans le sang que dans les urines) afin de fournir le résultat de ces analyses au SPIP . Qu'en pensez vous ?

Merci de votre disponibilité .

Mise en ligne le 23/01/2015

Bonjour,

Le THC (TetraHydroCannabinol delta 9) reste détectable durant 24h dans le sang quelle que soit votre consommation, régulière ou occasionnelle. Concernant la seconde partie de votre question, nous vous renvoyons à notre site et notamment aux articles suivants :

- [Le dépistage des drogues](#)

- [Le dépistage des drogues sur la route](#)

Vous devriez y trouver les ressources nécessaires en terme de législation et les règles applicables en la matière.

Cordialement.
